

Gasny > Ancien Prieuré Saint Nicaise

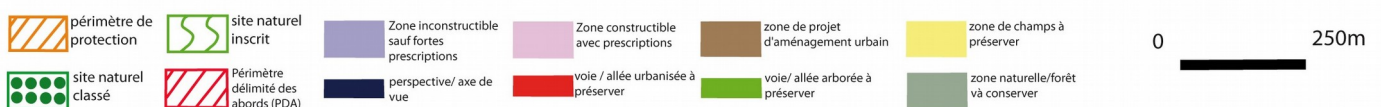
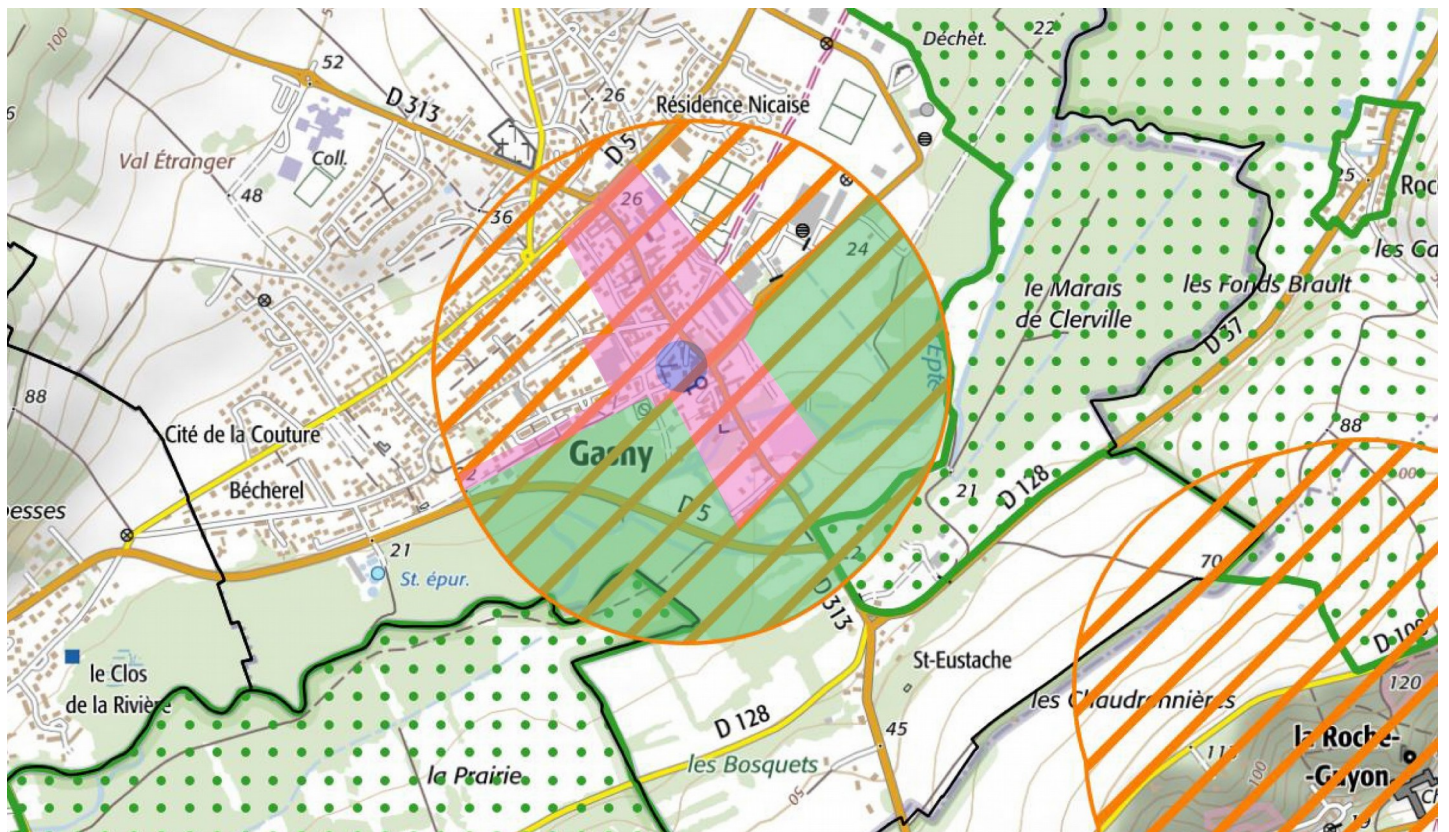
Une partie de la commune est également couverte par le site classé de la Vallée de l'Epte depuis le 20 janvier 1982.

Le périmètre de protection du château de la Roche-Guyon (département du Val d'Oise) déborde partiellement sur le territoire de la commune.

L'ancien prieuré Saint-Nicaise a été inscrit en tant que monument historique le 24 octobre 1991. La protection porte sur le corps de logis, le cellier, la galerie et les vestiges archéologiques sur l'ancienne emprise de l'abbaye.

Une chapelle, élevée vers 660 par les moines de Saint-Ouen de Rouen, serait à l'origine du prieuré dédié à St Nicaise, martyrisé en ce lieu selon la légende avec ses compagnons Quirin et Scuvicule. La chapelle accueillit temporairement les reliques de St Ouen à l'époque des invasions normandes vers 841. Le prieuré est incendié par le roi de France en 1167, et au XIII^e siècle il possède encore un important domaine agricole et un autre manoir comme en témoigne le Registre des Visites de l'archevêque de Rouen Eudes Rigaud en 1249. Le prélat constate qu'il ne reste que quatre moines et les bâtiments sont en ruines. Restauré au XV^e siècle, les terres et les bâtiments du prieuré sont de nouveau à l'abandon en 1678. Repris par l'archevêque de Rouen en 1691, l'ensemble est donné au Collège de Rouen. La chapelle est détruite à la fin du XVIII^e siècle et le domaine est vendu à la Révolution. Acquis par la mairie en 1988, le corps de logis du prieuré est rénové dès 1991.

Voisin de l'église, l'ancien prieuré est situé dans le ville de Gasny, non loin de sa lisière sud-est. L'environnement du monument est encore rural avec de nombreuses maisons et quelques résidences de campagne. Le bâti présente des façades en moellons enduits, à pans de bois ou en briques. La qualité de ces constructions est à préserver, d'autant plus que celles-ci sont proches du monument. Une attention particulière sera portée aux installations agricoles voisines.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Le porche d'entrée à l'angle de la galerie La galerie en briques polychromes

L'ancien corps de logis



Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun villi à jaune vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1°C). Les constructions en colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en pierre ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm.)

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Une clôture à ciment faux-bois



Le plateau vallonné du Vexin



Un paysage à dominante rurale



Les abords du monument

